



Convention sur la sûreté nucléaire, signée à Vienne, le 20 septembre 1994 - Ratification par la République arabe syrienne.

Il résulte d'une notification du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique qu'en date du 18 septembre 2017, la République arabe syrienne a ratifié la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 17 décembre 2017, conformément à l'article 31, paragraphe 2, de la convention.

